

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

sur le projet n°2 d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet n°2 d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de l'ILE de HOUAT :

du Mardi 25 octobre 2016 au Jeudi 24 novembre 2016 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

Par décision en date du 6 Septembre 2016, Monsieur le Conseiller Délégué du Tribunal Administratif de RENNES a désigné Madame Josiane GUILLAUME, Attachée principale de Préfecture en retraite, commissaire enquêteur titulaire, et Madame Karine VALTON, Professeur des écoles en retraite, commissaire enquêteur suppléante.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de l'ILE de HOUAT, pendant toute la durée de l'enquête, aux heures d'ouverture de la Mairie, soit de 11h00 à 12h00 et de 16h00 à 17h00, à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de l'ILE de HOUAT, Le Bourg, 56170 ILE de HOUAT ou par mail à mairie-houat@wanadoo.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de l'ILE de HOUAT dès la publication du présent arrêté. Il sera, en outre, également disponible sur le site internet de de la commune à l'adresse suivante : www.mairiedehouat.fr

Le commissaire enquêteur sera présent à la salle municipale de l'ILE de HOUAT pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public, aux dates et heures suivantes :

- le Mardi 25 octobre 2016 de 11h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h00,
- le Vendredi 4 Novembre 2016 de 11h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- le Jeudi 10 Novembre 2016 de 11h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- le Samedi 19 Novembre 2016 de 10h30 à 13h30
- le Jeudi 24 Novembre 2016 de 11h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h00

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de l'ILE de HOUAT pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également consultable sur le site internet de la commune de l'ILE de HOUAT : www.mairiedehouat.fr

Enfin, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet n° 2 du PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Madame Andrée VIELVOYE, Maire, à la mairie de l'ILE de HOUAT.

le Maire
Andrée VIELVOYE

